



Le 15 juin 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Pour la création d'une Centrale des Crédits en France :
des acteurs de la distribution, des établissements prêteurs et des acteurs majeurs
de l'économie sociale se mobilisent en faveur du fichier positif en France**

Le projet de loi portant réforme du crédit à la consommation, actuellement à l'étude au Sénat et qui doit passer en séance publique le 16 juin prochain, constitue un enjeu majeur pour les entreprises et les consommateurs, qui ont des intérêts convergents en la matière. Banque Accord, Banque Casino, Crésus, Empruntis et Experian soutiennent le Rapport de la Commission spéciale du Sénat qui pose le principe de la création d'un fichier positif, sous la responsabilité de la Banque de France.

Une urgence économique et sociale

L'établissement d'un fichier central des encours de crédit (fichier positif) permettra de réduire significativement les conséquences d'un endettement additionnel dû à un empilement de crédits (70% des dossiers de surendettement) et d'ouvrir l'accès au crédit à des populations qui en sont généralement exclues. Il est indispensable de doter rapidement notre pays d'un tel outil, à la fois favorable à l'activité économique et essentiel pour prévenir l'exclusion financière des consommateurs.

Les bénéfices du fichier positif

La création d'un fichier positif, en France, à l'instar de ce qui existe dans la grande majorité des pays européens, permettra de concilier la protection du consommateur et la prise en compte des enjeux économiques.

- Le fichier positif constitue un moyen efficace de prévention du surendettement, car il permet aux établissements prêteurs de disposer d'une information fiable et complète sur l'état d'endettement du demandeur de crédit.
- Il permet aussi à un nouveau public d'accéder au crédit grâce à la visibilité sur son historique et la personnalisation de l'analyse de son risque.
- En donnant à tous les établissements financiers l'accès aux informations concernant l'emprunteur, le fichier positif assure un fonctionnement plus transparent du marché, et donc une concurrence plus équitable, au bénéfice du consommateur.

Le crédit à la consommation, moteur de la croissance de l'économie

À l'heure où il importe de soutenir la consommation et l'investissement des ménages, il convient de privilégier des solutions qui ont fait leurs preuves et qui ne pénalisent pas le consommateur.

- En 2007, 4,2 millions de biens de consommation (voitures, machines à laver, fours, télévisions,...) ont été achetés en France à l'aide d'un crédit lié à un bien.
- Plus d'un million de crédits « personnels » ont été accordés pour financer l'achat de biens ou tout autre projet.
- Les crédits à la consommation, accordés soit par les banques, soit par les établissements spécialisés, représentent fin 2008 un encours de 143,74 Mds d'€. 13% de la consommation des ménages est réalisée à crédit ; la moitié de ces crédits sont souscrits sur le lieu de vente.
- La part du crédit renouvelable¹ dans le crédit à la consommation doit être relativisée : il représente 21% des encours de crédit à la consommation, avec des montants unitaires moyens faibles (le plafond d'ouverture est de l'ordre de 3 000€, l'encours moyen de 1 500€, et 80% des utilisations sont inférieures à 250€).

¹ Source : Rapport Athling pour le CCSF, Novembre 2008.

Contacts presse :

- Banque Accord
Isabelle GALLEMAERT, Directrice Communication
03 28 38 59 26 - 06 15 41 40 07 / igallemaert@banque-accord.com

- Fédération française des Associations CRESUS
Jean-Louis KIEHL, Président de la Fédération des Associations CRESUS
03 90 22 11 34 - 06 74 87 32 84 / jlkc@cresusalsace.org

- Empruntis.com
Maël BERNIER, Responsable Communication et Porte-parole
06 32 86 92 98 - 01 77 93 36 57 / mael.bernier@empruntis.com

- Experian
Priscilia FARTOUKH / 01 41 11 37 86 / priscilia@oxygen-rp.com
Karène VIGOUREUX / 01 41 11 35 42 / kvigoureux@oxygen-rp.com